



**SAINT-JEAN
DE BRAYE**

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Publié le 09/02/2023

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune de Saint-Jean de Braye

ARRETE N° PM2023_0004
Arrêté de déménagement

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Considérant la demande formulée par Madame Stéphanie MILLOT 16 impasse Victor SCHOELCHER qui doit effectuer des opérations de déménagement face au 16 impasse Victor SCHOELCHER à Saint-Jean de Braye,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire temporairement le stationnement face au 16 impasse Victor SCHOELCHER à Saint-Jean de Braye,

ARRÊTÉ

Article 1 : Du vendredi 10 février 2023 8h00 au samedi 11 février 2023 19h00, le stationnement des véhicules sera strictement interdit face au 16 impasse Victor SCHOELCHER à Saint-Jean de Braye sauf aux véhicules de déménagement.

Article 2 : Le stationnement du dit camion ne devra gêner la libre circulation y compris aux véhicules de secours,

Article 3 : La venelle devra restée accessible aux usagés,

Article 4 : La borne incendie devra restée accessible aux services de secours,

Article 5 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le Centre Technique Municipal,

Article 6 : Les véhicules en stationnement illicite seront évacués en application de l'article R417-10 du code de la route. À ce titre une procédure de mise en fourrière ou de déplacement pourra être déclenchée,

Article 7 : Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification,

Article 8 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du maire. Il fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville,

Article 9 : Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation est adressée à :

- Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Saint-Jean de Braye
- au demandeur

A Saint-Jean de Braye, le

19 JAN. 2023

Pour le Maire - Conseillère départementale du Loiret et par délégation
L'adjoint délégué à la sécurité

Frédéric CHENEAU

